

# Judo club Marguerittois Omnisports

Siège social, Dojo Paul Cabane, rue Georges Taillefer, 30320 Marguerittes, Association Loi 1901  
déclarée le 18-12-1978 à la Préfecture du Gard sous le N°W302001120 Siret 3404683700028

Email : [judoclubmarguerittois320@gmail.fr](mailto:judoclubmarguerittois320@gmail.fr) Site internet : [www.judoclubmarguerittois.com](http://www.judoclubmarguerittois.com)

## ADHESION ANNUELLE AU JUDO-CLUB MARGUERITTOIS 2025-2026

NOM : ..... PRÉNOM .....

Né(e) le : ..... Sexe : F ou M (entourer votre choix)

Adresse.....

Code Postal : .....VILLE: .....

Tél/..... Portable : .....

Émail (IMPORTANT, nous communiquerons par mailing) écrire lisiblement :

\*\*

Personne à prévenir : .....Tél : .....

Certificat médical : OUI NON (entourer votre choix)

Médecin traitant : .....Tél : .....

Problèmes particuliers de santé :

.....

Autorisation photo : OUI NON (entourer votre choix)

Signature précédée de la mention «lu et « approuvé » :

**Pour les Mineurs :** Il n'est plus besoin de fournir un certificat médical. Vous devez fournir un questionnaire de santé. Si vous êtes capable de répondre NON à toutes les questions, il n'est pas nécessaire de fournir un certificat médical, **juste une attestation** comme quoi vous avez répondu **NON** à toutes les questions. Si vous répondez **OUI** à une question, c'est que vous devez consulter votre médecin pour qu'il établisse un certificat médical et nous le fournir.

**Pour les Majeurs :** A 18 ans, puis à 30 ans, 35 ans, 40 ans... (tous les 5 ans), ou **pour une première inscription, quel que soit l'âge**, vous devez produire un certificat médical de non contre-indication **à la pratique du judo-jujitsu en compétition**.

En dehors de ces années-là, vous devez consulter un questionnaire de santé. Si vous êtes capable de répondre **NON** à toutes les questions, il n'est pas nécessaire de fournir un certificat médical, **juste une attestation** comme quoi vous avez répondu **NON** à toutes les questions.

Si vous répondez **OUI** à une question, c'est que vous devez consulter votre médecin pour qu'il établisse un certificat médical et nous le fournir.

### Cotisations annuelles 2025/2026 Chèque au nom du JCMO

	ENCAISSEMENT 1 <sup>er</sup> chèque 15 sept. 2025	ENCAISSEMENT 2 <sup>ème</sup> chèque 15 octobre 2025	ENCAISSEMENT 3 <sup>ème</sup> chèque 15 novembre 2025	COTISATION annuelle Totale adhésion+licence+ cours
4 à 5 ans « éveil arts martiaux »	50,00 €	50,00 €	30,00 €	130,00 €
6 à 13 ans	70,00 €	70,00 €	60,00 €	200,00 €
Préparation physique sport-santé	60,00 €	60,00 €	60,00 €	180,00 €
Gym douce	40,00€	40,00€	40,00€	120,00 E
Adultes et Ado judo- jujitsu Self défense	70,00 €	70,00 €	80,00 €	220,00 €

**NB :** - 20€ de réduction pour le 2<sup>ème</sup> membre d'une même famille ainsi que pour les autres membres de la même famille. En cas de difficulté pour financer les cours, n'hésitez pas à contacter le président ou le professeur afin d'essayer ensemble de trouver une solution.

- Réduction de 20€ avec le parrainage- Chèques ANCV, Pass'sport, espèces, virements acceptés